

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le 24 septembre 2009, à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - VASQUEZ Elise - PELLEGRINI Stéphane - AUBIN Xavier - MION Roger - LERAYER Monique.

Absents excusés : DUCOVAT Delphine - PFEIFFER Jean-Louis

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M VILLANNE Jean-François.

Le Maire souhaite d'abord la bienvenue à Mademoiselle Célia BERGER, nouvelle adjointe administrative.

1) CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS, CIRCULATION DE L'INFORMATION

Plusieurs conseillers se sont exprimés pendant l'été et souhaitent des modifications dans le fonctionnement du Conseil afin que chacun puisse être informé et se sentir impliqué dans les projets en cours et les décisions à prendre. Le Maire partage cette position. Il propose de recevoir individuellement les conseillers qui le souhaitent et met en œuvre dès maintenant l'adoption d'un certain nombre de modifications, pour éliminer les redondances, favoriser les échanges, écourter les réunions de Conseil, et améliorer le travail de l'équipe au service des habitants de la commune.

LISTE DES TACHES

- La **liste des tâches** qui avaient été déterminées l'an dernier est reprise et les **commissions** sont nommées pour en mener l'étude.
- Elles sont désormais placées sous la responsabilité d'un **réfèrent** (généralement un adjoint mais pas nécessairement) chargé de les animer et d'assurer leur travail et coordination.
- Ce n'est qu'après l'instruction du sujet que la commission rendra compte au Conseil de ses conclusions et soumettra ses propositions au vote du Conseil. Les décisions seront en principe prises lors d'un Conseil **ultérieur** à celui où l'information et la répartition des rôles seront effectuées.
- Les nouveaux projets ou problèmes seront également traités de la même manière mais priorité sera donnée aux travaux anciennement prévus ou en cours pour les achever.
- La liste établie à chaque Conseil sera **annexée au CR de séance**, dès celle-ci. (la liste des actions comprend systématiquement la date de création de la tâche, son intitulé, la composition de la commission ad hoc, le nom du réfèrent, et la date délai de présentation au conseil exprimée en mois). Cette nouvelle organisation ne sera pas un obstacle aux urgences avérées ni aux travaux d'entretien ou d'aménagement réalisés par les ouvriers communaux.

INFORMATION

- Pour fluidiser la circulation des informations un **cahier de correspondance** est créé entre le Maire, les adjoints et l'adjointe administrative. Les **réunions d'adjoints** seront bimensuelles intercalées entre les réunions de Conseil et les conseillers qui le souhaitent pourront y assister, au même titre que l'adjointe administrative. Un suivi du cahier de correspondance y sera effectué. L'évolution de la **situation budgétaire** sera analysée durant ces réunions et un compte-rendu sera également développé en Conseil.
- Un effort collectif doit être fait pour mieux gérer notre système de gestion de l'information et d'archivage. Quatre niveaux existent : piles papier (parmi elles une chemise factures, une pile urbanisme, une chemise prochaine réunion de Conseil), armoire murale avec tiroirs plastique, salle du fond et salle des archives au grenier. Tout ce qui monte au grenier doit être identifié et répertorié clairement.
- En ce qui concerne la forme de transmission des CR une étude sera menée afin de définir le support le mieux adapté (papier, internet, e-mail) selon les souhaits des habitants.
- Un **calepin clefs** dédié aux emprunts vient d'être mis au point. Le Maire, les adjoints et l'adjointe administrative sont seuls habilités à prêter une clef, et sont donc responsables de la bonne tenue du calepin.

2) APPROBATION DES DEUX DERNIERS CR

Le CR du 5 juin est approuvé à l'unanimité après deux rectifications apportées en séance. Le CR du 3 juillet est approuvé directement.

3) BILAN COMPTABLE

Ce sujet sera mis à jour plusieurs fois par an. La situation financière arrêtée au 22 septembre (72% de l'année) paraît en bon accord avec le budget prévisionnel.

Commune :

dépenses en chapitre 11 (charges à caractère général) : 58% du budget avait été dépensé
en chapitre 12 (charges de personnel) : 61 %
en chapitre 21 (immobilisations corporelles en investissement) : 83 %
en chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) : 78 %

recettes : en chapitre 70 (produits des services du domaine) : 27 % reçu

Service des Eaux :

Dépenses : en chapitre 11 (charges à caractère général) : 18 % dépensé.

Toutes les lignes budgétaires en nette sur- ou sous-consommation seront examinées et présentées en prochain Conseil.

4) ACHAT D'UNE CHAUDIERE

Une commission composée de JP Genet, R Mion et JF Villanné avait été constituée. JF Villanné rapporte au Conseil. Six devis ont été étudiés. L'étude a porté sur les descriptifs du matériel proposé (chauffage et production d'eau sanitaire), sur la puissance requise, sur le coût du démontage de l'ancienne chaudière et sur celui de l'installation de la nouvelle.

Un tableau a permis de comparer ces éléments mais également le coût de chaque installation, l'économie réalisée par rapport à la situation actuelle (environ 6000 € de fioul par an, avec une chaudière à rendement médiocre car datant de 1977), la durée de l'amortissement escompté en tenant compte du prix d'achat et de l'économie annuelle réalisée.

Sur les 6 propositions 2 concernaient l'installation de pompes à chaleur et 4 des chaudières à fioul à condensation ou à basse température. Compte tenu des coûts comparés (la solution pompe à chaleur ayant un prix 5 fois plus élevé que la chaudière traditionnelle) et de la durée d'amortissement nécessaire la commission dans sa majorité a préconisé l'achat d'une chaudière à condensation.

Un débat s'engage concernant le choix de la technologie, la commission ne privilégiant pas la solution des énergies renouvelables. La durée d'amortissement des pompes à chaleur ressort à une vingtaine d'années, des chaudières à condensation inférieure à 8 ans. Le prix du combustible futur est bien sûr inconnu, mais l'amélioration apportée par rapport à la chaudière actuelle grâce au cycle de condensation est de 25% minimum. De plus l'isolation du bâtiment a été et pourra être renforcée plus avant. Le vote confirme la solution énergétique préconisée par la commission à 5 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Le Maire est chargé de rencontrer les chefs des deux entreprises pré-retenues (par un vote à 6 voix pour et 2 abstentions) afin de vérifier certains paramètres, de négocier puis de passer commande. Les travaux devront être réalisés pendant les prochaines vacances de Toussaint.

5) TRAVAUX A PREPARER

La répartition en commissions a été effectuée tel que relaté dans le tableau joint en annexe. En complément, JF Villanné se charge de faire réaliser par les employés communaux une nouvelle bouche de sortie d'eaux pluviales sur le trottoir en haut de la rue de la Croix St Abdon.

6) TRAVAUX DECIDES A ACHEVER

Après avoir constaté avec JF Villanné que la couverture du bureau de la mairie semblait en bien meilleur état que prévu le Maire a accepté le devis d'un second couvreur proposant de réparer le faîtage source identifiée des fuites constatées pour un peu plus que 200 € (alors que le premier devis dépassait 3000 €). R Mion est chargé du suivi de ces travaux.

7) SITE INTERNET

Le travail est bien avancé par S Pellegrini qui a créé ce site seul cet été. Il a encore besoin du « mot du Maire » et d'une présentation du site et de son histoire (JF Villanné). Il souhaiterait aussi y faire figurer la liste des associations Bucetennes et de leurs présidents/bureaux, les horaires d'ouverture de la mairie au public, la liste des artisans et entreprises du village. C Berger doit pouvoir à sa demande lui communiquer ces informations.

En outre, S Pellegrini a également préparé un règlement de la salle informatique qui y sera affiché et une page d'éducation pour l'utilisation d'internet par les enfants. Le Maire a depuis relayé ces informations à la maîtresse d'école.

S Pellegrini signale enfin que le blason de la commune, créé par Michel Prunier il y a de longues années, vient d'être mis par leur concours sous forme électronique.

8) SELECTION DU NOUVEAU CONTRAT DE PHOTOCOPIEUR

Le contrat actuel avait été dénoncé en mars 2009 et prend fin le 13/10/09. S Pellegrini a depuis le début d'année étudié extensivement la question du remplacement. Après pré-sélection, il propose 2 solutions au Conseil : la location d'un appareil noir et blanc à coût mensuel 69 € ou la location d'un appareil couleur à coût mensuel 94 €. Compte tenu de cette différence et du prix beaucoup plus important de chaque copie couleur (facteur supérieur à 10 pour un coût unitaire de 10 centimes la page), le Conseil par 8 voix sur 8 choisit l'option du noir et blanc. A noter que l'appareil sera relié à l'ordinateur de bureau et évitera ainsi l'utilisation trop intensive de la petite imprimante HP dont le consommable coûte fort cher. En ajoutant le gain sur le nouveau contrat, l'économie globale réalisée est proche de 100 € par mois. La fonction scanner est en outre intégrée au nouvel appareil. Le nouveau contrat est de 5 ans, avec une terminaison possible après 3 ans, et une possible mise à jour après 4 ans.

9) RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYES COMMUNAUX

Les contrats d'Hervé Delandre et de Jean-Claude Bérost prennent fin. Le Maire propose de les renouveler dans les mêmes conditions qu'actuellement et pour une durée d'une année. Le Conseil vote sur cette proposition du Maire à 6 voix pour et 2 abstentions. JF Villanné rappelle pour information que Jean-Claude Bérost atteindra l'âge de la retraite dans 2 années et qu'un ultime renouvellement de contrat pourra le cas échéant assurer son emploi à la Mairie jusqu'à sa retraite.

R Mion fait part de la candidature orale du fils Vaucaire, paysagiste. Ne pouvant pas répondre positivement à ce stade, le Conseil examinera au printemps prochain un essai à titre de renfort, si la candidature est toujours d'actualité. Le Maire se charge de la réponse vers l'intéressé.

10) ANTENNE DE TELEPHONIE 3G A BUCEY

Le Maire a reçu un responsable de ce projet en juillet dernier. Notre village fait partie avec Estissac et Messon d'un effort de renforcement et de migration des réseaux vers la 3G. L'antenne de 15 mètres serait située sur un terrain communal loin des habitations pour éviter les nuisances et ne pas dégrader l'esthétique du village. Cependant après plusieurs contacts une autre solution aurait les faveurs des promoteurs : utiliser, avec des aménagements plus performants, l'antenne existante sur Estissac. Cette étude est en cours et la commune sera informée d'ici un mois des conclusions. Une commission est néanmoins créée par anticipation et se tient prête à étudier ce dossier et s'informer des risques sanitaires éventuels.

Le Maire signale en particulier un site internet « Robin des toits » qui étudie les effets des champs électriques de telles installations, en fonction des distances.

11) PLANNING DES REUNIONS

Réunion de Conseil 30 octobre – 27 novembre - 18 décembre 19 heures 30 sous réserve.

Réunion des adjoints 9 octobre et 13 novembre.

Les commissions se réunissent en fonction des possibilités de leurs membres, le référent veillant au bon rythme.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire a été rappelé à la loi concernant la clôture et l'état de la zone de captage des eaux. L'obligation de faire respecter les protections s'applique aussi au second périmètre.
- La commission de l'eau a préparé la campagne imminente de relevage des compteurs. Le fontainier assisté de R Mion en profiteront pour identifier les canalisations en plomb. La commission mentionne aussi que les nouveaux forages doivent faire l'objet d'une demande en mairie depuis le 1^{er} janvier 2009 et les anciens faire l'objet d'un recensement avant fin décembre 2009.
- Le contrat d'assurance avec GROUPAMA est reconduit.
- Le Conseil valide la venue d'une troupe de théâtre le 14 novembre à 16h30 et cherchera à réserver la troupe Les Christodiles pour une représentation au printemps 2010.
- Célia Berger, nouvelle adjointe administrative, se voit confier le rôle de régisseur auprès de la trésorerie.
- Une réparation du mitigeur des douches du stade a été effectuée pour 230 € alors que son achat pour 1300 € ne datait pas d'un an quand les problèmes sont survenus et ont persisté tout l'été. L'entreprise sera contactée pour vérifier une éventuelle garantie.
- Un encombrement du rû de Bucey par atterrissement est signalé par le SLA d'Ervy sous le pont de la rue St Abdon. Les travaux de curage étant importants, JF Villanné se charge d'instruire la question d'ici la prochaine réunion.
- JF Villanné prend en charge les enfants de l'école en cas d'absence de la maîtresse. R Mion se déclare prêt à le suppléer dans cette tâche.
- La plainte de Jean Vancy contre la commune pour dégradation sur ses rosiers a été rejetée et déclarée nulle et non avenue suite aux expertises réalisées par les compagnies d'assurance.
- La zone d'assainissement du vestiaire du stade est régulièrement encombrée de véhicules au cours des rencontres, les poteaux posés par les ouvriers communaux sont régulièrement retirés. Le Maire se charge d'informer les responsables du FC Bucey sur la fragilité des ouvrages enterrés.
- Des camions bâchés viennent déverser des déchets sur le terrain dans le creux derrière le chemin de Saint Phal. Des matériaux sont ensuite brûlés. JP Genet va se renseigner à ce sujet.
- La plantation des bulbes de printemps est à prévoir (E Vasquez et M Lerayer) ainsi que la plantation de plantes couvrantes sur le talus après la croix St Abdon.

Séance levée à 00h10

ANNEXE

| date | Intitulé | Qui ? | Référent | Pour quand ? en CM |
|------------|--|-------------------------------------|----------|-----------------------|
| 24/09/2009 | actions de commission ou groupe ad hoc | | | |
| 1.1 | Constitution d'une commission subvention : réfléchir avant la prochaine réunion pour être candidat | tous | | +1 |
| 1.2 | Commission communication : questionnaire aux habitants pour préférence internet ou e-mail ou papier pour documents issus du Conseil | SP, EV, CB | SP | +2 |
| 1.3 | Résultat de l'enquête ci-dessus de la commission communication | SP, EV, CB | SP | +5 |
| 2.1 | Vérification du code rural pour la rupture de la convention et rupture effective de la convention (terrain du lavoir et communal) | XA, VP | VP | +2 |
| 3.1 | Identifier les détails et les explications des lignes ou chapitres budgétaires sous et sur-réalisés | JFV, JPG, VP | VP | +1 |
| 5.1 | travaux : bande piétonne rue St Abdon, virage et talus à finaliser | JPG, JFV, EV, | JPG | +1 |
| 5.2 | travaux : carrière : pousser les tas (devis...), barrière ? | JPG, XA, | JPG | +2 |
| 5.3 | travaux : stade : suite : vestiaire aménagement intérieur, extension, chauffe-eau, douches. Premières propositions : plan global, échéancier | SP, CB, RM, VP | VP | +4 |
| 5.4 | travaux accotements rue Neuve 4 maisons : que faire, qui paie | SP, XA, EV, JFV | JFV | +2 |
| 5.5 | travaux : réflexion globale de l'entretien général sur les accotements en zone UC, travail des employés communaux | JPG, JFV, SP, XA | JFV | +5 |
| 7.1 | site internet : maintenance et vie, communiqués, CR, mise en ligne | SP, ML, CB | CB | +3 |
| 10.1 | Eventuelle commission étude de l'implantation de l'antenne 3G : aspect sanitaire et implantation locale | JFV, RM, JPG, ML | JPG | +1 |
| 12.1 | Zone de captage : faire respecter les obligations légales | VP, XA, RM (commission de l'eau) | VP | +3 |
| 12.2 | Commission téléphonie : optimisation des contrats, fax | SP, ML, RM | SP | +5 |